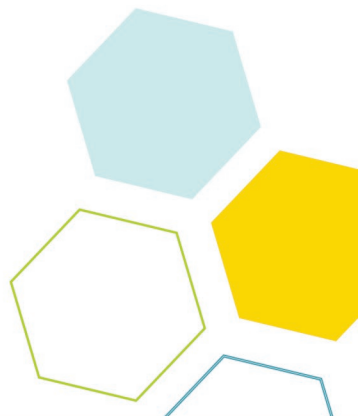


GUIDE DES DECHETS



Jeter autrement





Chères lectrices,
Chers lecteurs,

Par respect pour notre planète et pour réduire le gaspillage de nos ressources naturelles, nous avons appris à trier les déchets et le SMICTOM met à votre disposition les équipements nécessaires (déchetteries, colonne, collecte en porte à porte). L'extension de tri s'est développée en Juillet 2017. Vos efforts ont représenté plus de 2400 Tonnes d'emballages ménagers collectés et **recyclés**.

Nous pouvons faire beaucoup mieux. Ainsi le SMICTOM est récompensé financièrement, proportionnellement aux tonnages triés. Le coût de la gestion des déchets pourra diminuer.

Pour vous aider dans le tri de vos déchets, le SMICTOM édite un nouveau guide des déchets. Faites-en bon usage.

Le Président
Alain BELLONI

Édito

Vos équipements p.2

Les idées reçues sur
le tri sélectif p.3

Tri emballages
et Chiffres p.4-5

Ordures ménagères p.6

Réduction des déchets
et Compostage p.7

Déchetteries
Consignes de tri p.8

VOS ÉQUIPEMENTS pour jeter...



Sacs poubelles... Un bac à ordures ce n'est pas obligatoire mais c'est **conseillé**.

Les **déchetteries**, le **compostage**... Mais aussi rapporter certains déchets en **point de vente** (lampes, appareils électriques, médicaments...)

VOS ÉQUIPEMENTS pour trier...

LE CONTENEUR OU LE SAC*

Pour tous les emballages en plastique, les briques alimentaires, les boîtes métalliques et les cartonnettes

* Pour certaines communes



LE CONTENEUR À PAPIER

Pour tous les papiers

LE CONTENEUR À EMBALLAGE EN VERRE

Pour les bouteilles en verre, les bocaux et les pots en verre



LES IDÉES REÇUES

sur le tri...

Il faut nettoyer les emballages avant de les trier.

FAUX, vous gaspillerez de l'eau et les emballages seront, avant leur recyclage, nettoyés, fondus pour être transformés. Attention à ne pas jeter des emballages contenant de restes alimentaires qui risqueraient de souiller les autres emballages et ne plus permettre le recyclage.

Tous les emballages en plastique sont désormais recyclables.

VRAI, depuis Juillet 2017, le SMICTOM a souhaité simplifier les consignes pour permettre un tri plus simple, de meilleure qualité et en plus grande quantité.

Une fois ramassés les emballages sont mélangés avec le verre et le papier et tout sera brûlé.

FAUX, Les différents flux sont collectés de façon indépendante sans jamais être mélangés. Les emballages seront ensuite triés au centre de tri, le papier également et le verre, quant à lui, sera envoyé dans une usine de fabrication du verre. **Seules** les ordures ménagères dans les sacs noirs seront incinérées à l'usine d'incinération d'Arrabloy.

Il ne faut surtout pas empiler ou emboîter les emballages les uns dans les autres au moment de les trier.

VRAI, En centre de tri, même les machines les plus performantes ne pourront pas séparer les emballages donc pour faciliter et permettre à coup sûr le recyclage de vos emballages, jetez-les en vrac dans votre sac ou dans le conteneur jaune.

On peut trier tout ce qui est en verre dans le conteneur à emballages en verre.

FAUX, il ne faut trier que les emballages en verre donc ne pas déposer de vaisselle, de pot, de vase...

Je n'ai aucun moyen de savoir comment trier.

FAUX, aujourd'hui avec les différentes possibilités de communication il est impossible de ne pas avoir les bonnes infos. Le SMICTOM communique via son site internet, sa page Facebook, le guide des déchets, le journal du SMICTOM et peut aussi vous renseigner par téléphone (02-38-05-06-75). Les consignes de tri se trouvent également sur les conteneurs et sur les sacs jaunes.



CONSIGNES DE TRI

TRI DES PLASTIQUES, DU CARTON, DES BRIQUES ET DES MÉTAUX

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT



BON À SAVOIR



• Le plastique recyclé servira également pour la fabrication de piscine, de gaines, de stylos, de bac à fleurs, de parechoc de voitures, de vêtement, de rembourrage pour oreillers...

TRI DES PAPIERS

TOUS LES PAPIERS SE TRIENT



BON À SAVOIR

- Le papier peut se recycler 10 fois
- 1 tonne de vieux papier = 900kg de papier recyclé (2 tonnes de bois économisée)



TRI DU VERRE



BON À SAVOIR

- Le verre se recycle à l'infini et à 100%
- 1 bouteille de verre achetée dans le commerce contient au moins 50% de recyclé.



LES ORDURES MÉNAGÈRES

Elles sont ramassées 1 fois par semaine pour toutes les communes du territoire. Il est important de se rappeler qu'elles sont à **présenter la veille au soir du jour de collecte** (le jeudi soir pour une collecte le vendredi matin) et avant midi pour les collectes de l'après-midi (avant le jeudi midi pour être une collecte le jeudi après-midi).

Vos ordures seront valorisées après leur ramassage dans l'usine d'incinération d'Arrabloy. En effet, une fois brûlées, la chaleur des fours issue de la combustion des déchets sera récupérée et transformée en électricité...



BON À SAVOIR

Il n'y a que 3 jours dans l'année où les déchets ne sont pas collectés :

- le 1er janvier (Jour de l'an)
- le 1er Mai (Fête du travail)
- le 25 décembre (Noël)

Des rattrapages sont prévus, le SMICTOM communique sur les dates dans la presse, sur son site et sa page Facebook et auprès des mairies.

Le SMICTOM ne distribue pas de bac à ordures ménagères, il en conseille néanmoins l'achat, pensez-y !

RÉDUIRE SES DÉCHETS

- En choisissant l'achat en **vrac** et en **grand format**
- En évitant le **gaspillage alimentaire**
- En choisissant des **éco recharges**
- En consommant l'**eau du robinet**
- En limitant mes impressions
- En mettant un auto-collant **STOP PUB** sur sa boîte aux lettres
- En utilisant des **piles rechargeables**
- En **donnant ou en vendant des choses** (vêtements, jouets, électroménagers...)



FAIRE DU COMPOSTAGE

Ou comment obtenir de l'engrais pour pas un radis



En bac ou en vrac, jetez à cet endroit **vos restes alimentaires d'origine naturelle** (légumes, fruits, pains, croûte de fromage) ou **des déchets du jardin** (taillies, herbe, feuilles...). **Mélangez** de temps à autres en ajoutant de l'eau (si votre compost est trop sec) ou de l'air (s'il est trop humide) ... Les vers de terre, entre autres êtres vivants, vont se charger de tout dégrader et de vous fournir **un engrais sain et riche en éléments essentiels pour votre futur potager ou futures plantations.**



Faire du compostage permet de réduire de près de 30% le poids de ses déchets... Pas négligeable quand on sait que cet engrais n'a aucun impact carbone contrairement à celui que vous achèterez en magasin (fabrication et transport).

LES DÉCHÈTERIES



ARRABLOY
Les Gâtines
06 32 81 96 78

BONNY/LOIRE
Route d'Auxerre
06 32 81 62 92

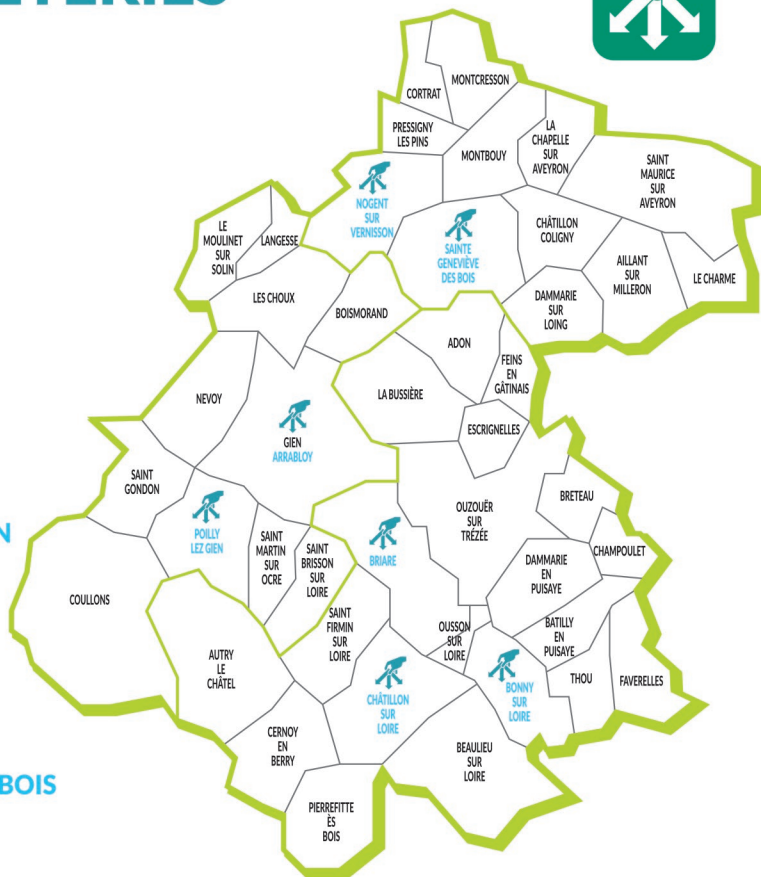
BRIARE
ZIA de Vaugereau
Route d'Ouzouër
06 32 81 71 65

CHATILLON/LOIRE
Zone Artisanale
06 32 81 79 09

NOGENT/VERNISSON
Zone Artisanale
06 32 81 38 08

POILLY LEZ GIEN
ZA des Clorisseaux
3 rue des Perdrix
06 32 81 57 53

STE GENEVIEVE DES BOIS
Zone Artisanale
06 32 81 41 77



BATTERIES



BOIS



CARTONS



CARTOUCHES ENCRE



DÉCHETS DIPPUS SPECIFIQUE (DDIS)



DÉCHETS VERTS



DÉBRAIS / GRAVATS



HUILES DE VIDANGE



LAMPES



MÉTAUX



PILES ET ACCUMULATEURS



PNEUMATIQUES



TEXTILES CHAUSSURES



MOBILIER



DEEE

mais aussi les radiographies, le verre, le papier,
les emballages, les capsules Nespresso

**Heures d'ouverture
des déchetteries :**

Du lundi au vendredi
9h00 - 12h00
14h00 - 18h00

Le samedi
9h00 - 12h30
13h30 - 17h00

SMICTOM DU GIENNOIS - 48 quai de Châtillon BP 20005 - 45501 GIEN Cedex
Tél. 02 38 05 06 75 - contact@smictom-gien.com - www.smictom-gien.com



Conception et réalisation : www.creaplume@live.fr - 06 32 53 92 49

CITEO